Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 15375
22 septembre 2021

Activités du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (21 juin – 22 septembre 2021)

Rapport d'activité
Bureau de l'Assemblée
Rapporteur: M. Jacques MAIRE, France, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

1. Introduction

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Bureau m'a nommé rapporteur pour ce rapport qui couvre les activités de la période depuis la dernière réunion du Bureau de la troisième partie de session de 2021 (jeudi 24 juin) à la première réunion du Bureau de la quatrième partie de session de 2021 (vendredi 24 septembre).

Le présent rapport inclut les décisions prises lors des réunions du Bureau du 24 juin et du 6 septembre tenues à Strasbourg en format hybride. Le chapitre 2 présente une liste d'activités et de décisions qui ne requièrent pas de ratification. Le chapitre 3 liste les décisions prises le 6 septembre qui nécessitent une ratification à l'ouverture de la quatrième partie de session de l'Assemblée.

Un addendum à ce rapport sera publié à l'issue de la réunion du Bureau du 24 septembre, qui inclura également les décisions qui seront à ratifier par l'Assemblée le 27 septembre. Un second addendum sera publié à l'issue de la réunion du Bureau du 30 septembre. Il inclura uniquement les décisions qui seront à ratifier par l'Assemblée le même jour, notamment les renvois et transmissions qui auront été approuvés par le Bureau.

Le rapport de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme présentant les conclusions de la commission sur les listes de candidat·e·s soumises par la République de Moldova, la Fédération de Russie, la République tchèque et l'Ukraine, est publié en addendum 2 à ce rapport d'activité.

Le Bureau tiendra sa réunion suivante le 25 novembre à 10 h à Rome, en présentiel. La prochaine réunion de la Commission permanente se tiendra les 25 et 26 novembre à Rome, également en présentiel.

2. Activités du Bureau depuis la précédente partie de session et décisions ne devant pas être ratifiées par l'Assemblée

2.1. Suivi de la troisième partie de session de 2021 (Strasbourg, 21-24 juin)

Le 24 juin, le Bureau a approuvé les propositions de suivi de la troisième partie de session faites par la Secrétaire Générale de l'Assemblée, comme suit:

– Débat d'actualité sur *La situation au Bélarus: une menace pour toute l'Europe:* le Bureau a décidé de renvoyer la question à la commission des questions politiques et de la démocratie pour prise en compte dans la préparation de son rapport sur *Appel en faveur d'un processus politique national inclusif au Bélarus.*

– Débat d'actualité sur *La nécessité d'un mécanisme de solidarité efficace entre les pays européens pour atténuer la pression migratoire sur les pays en première ligne*: le Bureau a décidé de renvoyer la question à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées pour préparer un rapport sur *La solidarité européenne dans le contexte de la migration et de l'asile*.

2.2. Quatrième partie de session de 2021 (Strasbourg, 27-30 septembre)

Le 24 juin, le Bureau a établi l'avant-projet d'ordre du jour et a décidé de tenir cette partie de session en format hybride.

Le 6 septembre, le Bureau a établi le projet d'ordre du jour. Il a également accepté la proposition de la commission sur l'égalité et la non-discrimination d'inviter à une prochaine partie de session, M^{me} Helena Dalli, Commissaire européenne pour l'égalité, à s'adresser à l'Assemblée dans le cadre du débat en séance plénière sur la *Lutte contre la recrudescence de la haine à l'encontre des personnes LGBTI en Europe*.

2.2.1. Demandes de débats selon la procédure d'urgence

Le 6 septembre, le Bureau a pris note des demandes suivantes:

– *Projet de deuxième protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation des preuves électroniques*, déposée par les cinq groupes politiques, et a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat et de transmettre cette question à la commission des questions juridiques et droits de l'homme;

– *La situation en Afghanistan: conséquences pour l'Europe et la région*, déposée par les cinq groupes politiques;

– *L'augmentation de la pression migratoire aux frontières de la Lettonie, de la Lituanie et de la Pologne avec le Bélarus*, déposée par M. Arkadiusz Mularczyk et 23 membres de l'Assemblée.

2.2.2. Demande de débat d'actualité

Le 6 septembre, le Bureau a pris note de la demande de tenir un débat sur *Les Balkans occidentaux entre défis démocratiques et aspirations européennes: quel rôle pour le Conseil de l'Europe?*, déposée par les cinq groupes politiques.

2.3. Communications

Le 24 juin, le Bureau a pris note de la communication du Président dans laquelle il s'est notamment félicité de la tenue d'un panel de haut niveau et d'un débat le mercredi 23 juin sur *La Convention d'Istanbul: 10 ans après* (annexe 1).

Le 6 septembre, le Bureau a pris note de la communication du Président, ainsi que de celle de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe.

2.4. Observation d'élections

2.4.1. Arménie: élections législatives anticipées (20 juin 2021)

Le 24 juin, le Bureau a pris note de la déclaration de la mission d'observation, et le 6 septembre, il a approuvé le rapport de la commission ad hoc.

2.4.2. République de Moldova: élections législatives anticipées (11 juillet 2021)

Le 6 septembre, le Bureau a approuvé le rapport de la commission ad hoc.

2.4.3. Bulgarie: élections législatives anticipées (11 juillet 2021)

Le 6 septembre, le Bureau a approuvé le rapport de la commission ad hoc.

2.4.4. Maroc: élections législatives (8 septembre 2021)

Le 6 septembre, le Bureau a confirmé sa décision prise par consultation écrite d'observer ces élections et de constituer une commission ad hoc composée de 11 membres (SOC-3; PPE/DC-3; CE/AD-2; ADLE-2; GUE-1). Il a également confirmé la désignation de M. Alberto Ribolla (Italie, CE/AD) en tant que Président et a approuvé la liste des membres pour observer ces élections (annexe 2).

2.4.5. Fédération du Russie: élections législatives (19 septembre 2021)

Le 24 juin, le Bureau a approuvé la liste des membres de la commission ad hoc et a désigné M. Pierre-Alain Fridez (Suisse, SOC) comme Président de la commission ad hoc. Le 6 septembre, le Bureau a examiné l'évaluation de la mission pré-électorale qui s'est tenue à distance les 2-3 septembre 2021, et a décidé, conformément au Règlement de l'Assemblée, de tenir une deuxième réunion *in situ* de la commission ad hoc, sous la forme d'une mission d'évaluation des élections, composée d'un membre de chaque groupe politique, comme suit: M. Pierre-Alain Fridez (Suisse, SOC) en tant que Président; M. Joseph O'Reilly (Irlande, PPE/DC); M. Alberto Ribolla (Italie, CE/AD); M. Jacques Maire (France, ADLE); M. George Katrougalos (Grèce, GUE).

En l'absence de partenaires internationaux d'observation électorale du BIDDH/OSCE et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Bureau a estimé que l'Assemblée ne serait pas en mesure de mener une mission d'observation électorale à part entière. Dans le même temps, il a estimé qu'une présence politique de l'Assemblée sous la forme d'une mission d'évaluation des élections, le jour du scrutin et aux alentours, apporterait une valeur ajoutée au processus de dialogue politique en cours entre la Fédération de Russie et l'Assemblée, y compris dans le cadre de la procédure de suivi de l'Assemblée.

2.4.6. Calendrier des élections

Le 6 septembre, le Bureau a pris note du calendrier des élections mis à jour.

2.5. Renvois et transmissions en commissions

Le 24 juin, le Bureau a examiné et approuvé les renvois et transmissions aux commissions tels que présentés dans le Doc. 15318 Add. 4, ratifiés par l'Assemblée le même jour.

2.6. Election d'un·e juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Fédération de Russie

Le 24 juin, le Bureau a pris note de la décision de la commission sur l'élection des juges de convoquer les candidat·e·s au poste de juge au titre de la Fédération de Russie à des entretiens lors de la prochaine réunion de la commission les 16 et 17 septembre 2021.

2.7. Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) – listes des candidat·e·s au titre de l'Autriche, de Chypre, de l'Espagne, du Luxembourg, de la Pologne, de la Serbie, de la Turquie et de l'Ukraine

Le 24 juin, le Bureau a approuvé les listes des candidat·e·s au titre de l'Autriche, de Chypre, du Luxembourg, de la Pologne, de la Serbie, de la Turquie, et de l'Ukraine, à transmettre au Comité des Ministres, et a approuvé la recommandation de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme d'inviter la délégation de l'Espagne à soumettre une nouvelle liste de candidat·e·s au CPT.

2.8. Questions budgétaires – Analyse de l'utilisation faite par les groupes politiques de leurs allocations pour 2020

Le 24 juin, le Bureau a approuvé la communication présentée par la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles; et a décidé d'élaborer, au cours de l'année 2022, en étroite consultation avec les groupes politiques, un ensemble concis de lignes directrices financières pour les budgets des groupes.

2.9. Questions soulevées par les commissions

2.9.1. Commission des questions politiques et de la démocratie

Le 24 juin, le Bureau, sous réserve des conditions de voyage à l'international relatives à la pandémie de covid-19 en cours, a autorisé:

– M. Jacques Maire (France, ADLE), rapporteur sur l'*Examen du Partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de la République kirghize,* à effectuer une visite d'information en République kirghize, d'ici fin 2021;

– M. George Loucaides (Chypre, GUE), rapporteur sur l'*Évaluation du Partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de Jordanie,* à effectuer une visite d'information en Jordanie, d'ici fin 2021.

2.10. Prix des Droits de l'Homme Václav Havel 2021

Le 6 septembre, le Bureau a observé une minute de silence en mémoire de M^{me} Marie-Louise Bemelmans-Videc, membre du jury du Prix et ancienne membre de l'Assemblée parlementaire. Puis il a pris note des candidat·e·s présélectionné·e·s par le jury lors de sa réunion à Prague les 30-31 août 2021 (par ordre alphabétique):

– Maria Kalesnikava (Belarus)

– Reporters Sans Frontières

– Germain Rukuki (Burundi)

2.11. Forum mondial de la démocratie 2021 (Strasbourg, 8-10 novembre)

Le 24 juin, le Bureau a pris note de la liste des membres de la commission ad hoc et a nommé le Président de l'Assemblée en tant que président de la commission ad hoc (annexe 3).

2.12. Représentation institutionnelle de l'Assemblée parlementaire en 2021

Le 24 juin, le Bureau a approuvé la désignation de M^{me} Ann-Britt Åsebol (Suède, PPE/DC) en tant que remplaçante à la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), sur proposition de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias.

2.13. Réunions en dehors de Strasbourg et Paris

Sous réserve des conditions de voyage à l'international relatives à la pandémie de covid-19 en cours, le Bureau a autorisé:

– le 24 juin, la commission des questions politiques et de la démocratie à se réunir à Budapest, les 3-4 novembre 2021;

– Le 6 septembre, la sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, à se réunir à Lisbonne le 25 octobre 2021.

2.14. Réunions de la Commission permanente et du Bureau en 2022

Le 6 septembre, le Bureau a approuvé les propositions contenues dans le document en annexe 4.

3. Décisions du Bureau devant être ratifiées par l'Assemblée

3.1. Observation d'élections

3.1.1. Bulgarie: élection présidentielle (novembre 2021 – à confirmer)

Le 6 septembre, le Bureau, sous réserve de la réception d'une invitation, a décidé d'observer cette élection et de constituer une commission ad hoc à cet effet, composée de 20 membres (SOC-7; PPE/DC-6; CE/AD-3; ADLE-3; GUE-1) ainsi que des deux corapporteurs de la commission de suivi. Il a aussi décidé de maintenir, dans la mesure du possible, la même liste de membres et le même Président de la commission ad hoc, (M. Alfred Heer, Suisse, ADLE), que pour les précédentes observations d'élections en Bulgarie en 2021.

3.2. Renvois et transmissions en commissions

Le 6 septembre, le Bureau a examiné et approuvé le renvoi suivant:

– Doc. 15327, Proposition de résolution, *Vers des stratégies mers et océans du Conseil de l'Europe contre la crise climatique:* renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport.*

3.3. Composition de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Le 6 septembre, sur la base d'une proposition du groupe SOC, le Bureau a nommé M. Frank Schwabe (Allemagne) comme membre.

L'Assemblée est invitée à ratifier les décisions du Bureau ci-dessus.

Annexe 1 – Panel de haut niveau et débat, mercredi 23 juin – Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul): 10 ans après

Le mercredi 23 juin, de 11 heures à 13h30, l'Assemblée a tenu, à l'initiative de son Président, Rik Daems, un panel de haut niveau et un débat interactif sur le thème «La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul): 10 ans après». Cet événement était destiné à marquer le 10e anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention, élaborée avec le soutien de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée a animé le panel et le débat. Lors de cet événement, sont intervenus des orateurs de haut niveau: Mme Nadia Murad, militante des droits humains d'origine yézidie, lauréate du prix Nobel de la paix 2018, lauréate du prix des droits de l'homme Václav Havel 2016 et lauréate du prix Sakharov pour la liberté de pensée; M. Alexander De Croo, Premier ministre belge, auteur d'un livre intitulé *Le Siècle de la femme. Comment le féminisme libère aussi les hommes*; Mme Anca Dana Dragu, Présidente du Sénat de Roumanie; Mme Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre français chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances; Mme Dubravka Šimonovic, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, et Mme Marija Pejčinović-Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.

Mme Nadia Murad a déclaré que, malgré les régressions, exacerbées pendant les conflits et les crises comme la pandémie de covid-19, la convention a le potentiel d'apporter des changements significatifs pour les survivants comme les Yézidis et les femmes du monde entier en modifiant les normes internationales relatives à la violence fondée sur le genre. Afin de prévenir la violence sexuelle en temps de guerre, il faut créer une base solide d'égalité entre les femmes et les hommes en temps de paix.

Pour le Premier ministre belge, Alexander De Croo, la Convention d'Istanbul permet à chaque femme et à chaque fille de connaître ses droits et de savoir à qui s'adresser pour les faire respecter. Il a souligné que la Belgique «est déterminée, avec la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe et tant d'autres, y compris la société civile, à promouvoir la Convention d'Istanbul à cor et à cri, en montrant l'exemple».

Mme Anca Dana Dragu, première femme à présider le Sénat de Roumanie, a expliqué comment la législation et les politiques publiques avaient été révisées après la ratification de la Convention d'Istanbul et comment de nouveaux partenariats avaient été créés avec la société civile. Elle a déclaré que, si elle devait résumer en deux mots pourquoi la convention est un instrument unique, elle dirait que la Convention d'Istanbul sauve des vies. Les parlementaires doivent intégrer la convention dans une réponse nationale globale et intersectorielle à la violence fondée sur le genre.

Mme Élisabeth Moreno, ministre du Gouvernement français, a souligné que, depuis la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2019, la France avait fait de l'universalisation de la Convention d'Istanbul l'un des objectifs majeurs de sa diplomatie féministe, afin que tout État qui le souhaite puisse rehausser ses standards de protection en s'appuyant sur ce texte. Ce sont les idées reçues sur les rôles que devraient jouer les hommes dans la société qui sous-tendent les inégalités et la violence à l'égard des femmes.

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, Mme Dubravka Šimonovic, a indiqué que la Convention d'Istanbul lui servait à identifier les mesures nécessaires pour combattre et prévenir la violence à l'égard des femmes. Les dispositions relatives à la criminalisation du viol et aux poursuites pour viol, par exemple, sont prises en compte dans son rapport sur le sujet. Ce rapport contient un modèle de législation-cadre concernant le viol qui pourrait être utilisé comme un outil de mise en œuvre de la convention.

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Mme Marija Pejčinović-Burić, a souligné qu'aucun gouvernement ne peut à lui seul recréer la protection qu'apporte ce traité multilatéral avec son mécanisme de suivi international unique en son genre, indépendant, et qui contribue à amener des changements, difficiles, certes, mais positifs. Le meilleur moyen de contrer les idées préconçues et fausses sur la Convention d'Istanbul est d'élargir le cercle de ses États parties.

Au cours du débat qui a suivi, des représentants des groupes politiques et des membres de l'Assemblée ont pu prendre la parole et le Président a invité les panélistes à leur répondre.

Mme Zita Gurmai (Hongrie, SOC), Rapporteure générale sur la violence à l'égard des femmes et coordonnatrice du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence, a souligné dans son allocution que la participation des parlements, prévue dans la Convention d'Istanbul, est indispensable

pour combattre la violence à l'égard des femmes. Elle a félicité le Président Daems d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat et a salué sa détermination à promouvoir la ratification de la Convention d'Istanbul. Cet événement a été une excellente occasion de dresser un bilan, 10 ans après l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul, et de s'engager à continuer de promouvoir et de soutenir la convention.

Dans ses remarques de conclusion, le Président a dit que tous les participants au débat, tous les hommes et toutes les femmes, étaient appelés à faire en sorte que la convention devienne aussi la norme d'excellence dans la vie quotidienne de chaque femme et de chaque fille.

Dans le cadre des suites qui seront données à ce panel de haut niveau et à ce débat, la commission sur l'égalité et la non-discrimination élaborera un rapport sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, qui formera la base d'un débat en 2022.

Annexe 2 – Liste des membres de la commission ad hoc pour l'observation des élections législatives au Maroc (8 septembre 2021)

Chairperson / Président: Mr Alberto RIBOLLA, Italy / Italie, EC/DA / CE/AD

Socialists, Democrats and Greens Group / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

– Ms / M^{me} Jette CHRISTENSEN, Norway / Norvège

– Mr / M. Christophe LACROIX, Belgium / Belgique

– Mr / M. Antonio GUTIERREZ, Spain / Espagne

Group of the European People's Party (EPP/CD) / Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

– Mr / M. Viorel-Riceard BADEA, Romania / Roumanie

– Mr / M. Raivo TAMM, Estonia / Estonie

– Mr / M. Aleksander POCIEJ, Poland / Pologne

Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

– Mr / M. Damien COTTIER, Switzerland / Suisse

– Ms / M^{me} Nicole DURANTON, France

European Conservatives Group and Democratic Alliance (EC/DA) / Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique (CE/AD)

– Mr / M. Alberto RIBOLLA, Italy / Italie

Group of the Unified European Left (UEL) / Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

– Mr / M. Anton GOMEZ-REINO, Spain / Espagne

Venice Commission / Commission de Venise

Annexe 3 – Liste des membres de la commission ad hoc pour participer au Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, 8 - 10 novembre 2021)

Chairperson / Président

– Mr Rik Daems – President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Committee on Political Affairs and Democracy / Commission des questions politiques et de la démocratie

– Mr / M. Ahmet Ünal Çeviköz (Turkey, SOC / Turquie, SOC)

– Mr / M. Bogdan Klich (Poland, EPP/CD / Pologne, PPE/DC)

– Ms / M^{me} Emine Nur Günay (Turkey, NR / Turquie NI)

– Mr / M. George Papandreou (Greece, SOC / Grèce, SOC)

– Mr / M. Ahmet Yıldız (Turkey, NR / Turquie, NI)

Committee on Legal Affairs and Human Rights / Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

– …

Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the Council of Europe (Monitoring Committee) / Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

– …

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

– Ms / M^{me} Danuta Jazłoweicka (Poland, EPP/CD / Pologne, PPE/DC)

– Mr / M. Luís Leite Ramos (Portugal, EPP/CD / PPE/DC)

– Mr / M. Stefan Schennach (Austria, SOC / Autriche, SOC)

Committee on Culture, Science, Education and Media / Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

– Mr / M. Constantinos Efstathiou (Cyprus / Chypre, SOC)

– Lord George Foulkes (United Kingdom / Royaume-Uni, SOC)

– Ms / M^{me} Yuliia Ovchynnykova (Ukraine, ADLE / ADLE)

– Mr / M. Roberto Rampi (Italy / Italie, SOC)

Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination

– Ms / M^{me} Edite Estrela (Portugal, SOC)

– Mr / M. Jean Pierre Grin (Switzerland, ALDE / Suisse, ADLE)

– Ms / M^{me} Selin Sayek Böke (Turkey, SOC / Turquie, SOC)

Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons / Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

– Mr / M. Paul Gavan (Ireland, UEL / Irlande, GUE)

– Mr / M. Sokratis Famellos (Greece, UEL / Grèce, GUE)

– Mr / M. Pierre-Alain Fridez (Switzerland / Suisse, SOC)

– Ms / M^{me} Mariia Mezentseva (Ukraine, EPP/CD / PPE/DC)

– Ms / M^{me} Kate Osamor (United Kingdom / Royaume-Uni, SOC)

– Mr / M. Theodoros Rousopoulos (Greece, EPP/CD / Grèce, PPE/DC)

– Ms / M^{me} Diana Stoica (Romania, ADLE / Roumanie, ADLE)

Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs / Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

– …..

Annexe 4 – Réunions de la Commission permanente et du Bureau en 2022

Lundi 24 janvier, 8h00, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 28 janvier, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Jeudi 10 mars, 15h00, Paris	Bureau (à confirmer)
Vendredi 11 mars, 9h30, Paris	Commission permanente (à confirmer)
Lundi 25 avril, 8h00, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 29 avril, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Lundi 30 mai, 15h00, Dublin	Bureau
Mardi 31 mai, 9h00, Dublin	Commission permanente (Présidence du Comité des Ministres)
Lundi 20 juin, 8h00, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 24 juin, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Lundi 12 septembre, 9h00, Paris	Bureau
Lundi 10 octobre, 8h00, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 14 octobre, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Fin novembre, Reykjavík	Bureau (à confirmer)
Fin novembre, Reykjavík	Commission permanente (à confirmer) (Présidence du Comité des Ministres)
Vendredi 9 décembre, 9h00, Paris	Bureau